



**CABINET**

Leader du deuxième groupe d'opposition

Québec, le mardi 6 février 2024

Monsieur Siegfried Peters  
Secrétaire général  
Édifice Pamphile-Le May  
3035 des Parlementaires  
Bureau 2.54  
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Vous trouverez ci-joint, la motion dont le député de Laurier-Dorion souhaite débattre ce mercredi 7 février 2024, à la rubrique des affaires inscrites par les député.es de l'opposition, et ce, conformément aux dispositions de l'article 97 et suivants de notre Règlement.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, mes salutations solidaires.

Anne-Sophie Leclerc  
Directrice de cabinet

p.j.

**AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ.E.S DE L'OPPOSITION**  
(Article 97 et ss. RAN)

Que l'Assemblée reconnaisse que le Québec traverse une grave crise du logement ;

Qu'elle reconnaisse que la hausse importante des prix de l'immobilier constitue un frein à l'accès à la propriété pour les jeunes familles du Québec ;

Qu'elle reconnaisse que le phénomène des surenchères à l'aveugle peut contribuer à la hausse des prix des maisons ;

Que l'Assemblée nationale demande au gouvernement de mettre fin aux enchères immobilières à l'aveugle en rendant obligatoire la divulgation des promesses d'achat simultanées sur une même propriété.

Présentée par le député de Laurier-Dorion  
Le mercredi 7 février 2024